

## CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

2022-089 – Lots 6 476 716 et 2 599 523 – 2555, chemin Bellevue

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023.

**2022-089** : Cette dérogation mineure aurait pour but d'autoriser certains éléments de non-conformité relativement au projet de construction d'une usine de béton bitumineux au 2555, chemin Bellevue, sur les lots 6 476 716 et 2 599 523, à savoir :

1. Une largeur d'allée d'accès à la voie publique de 23 mètres maximum alors que la réglementation en vigueur permet une allée d'accès à la voie publique d'une largeur maximale de 13 mètres ;
2. Un seul matériau de revêtement extérieur sur la façade principale du nouveau bâtiment, alors que la réglementation en vigueur exige la présence d'au moins deux revêtements extérieurs sur la façade principale d'un nouveau bâtiment ;
3. Un ratio de nombre minimal de cases de stationnement de 1 case par 246 m<sup>2</sup> de superficie de plancher alors que la réglementation en vigueur exige 1 case par 75 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 1<sup>er</sup> février 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la consultation écrite en annexe du présent avis public pour prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 16 janvier 2023

Ève Poulin, avocate  
Greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Web de la Ville de Carignan, le 16 janvier 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 16 janvier 2023.

Donné à Carignan, ce 16 janvier 2023

Ève Poulin, avocate  
Greffière